

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 21 MARS 2024

Date de convocation : 5 mars 2024  
Date d'affichage : 7 mars 2024

Séance du 14 mars 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 22  
Nombre de voix exprimé : 29

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Robert Tchobdrenovitch, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Jacques Decuignières, Géraud de Sabran Ponteves, Alain de Villebonne, Marc Duval, Alain Gourand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Emma Léon, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Gregory Risbourg, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra, Bernadette Vitale,

**Ne prennent pas part au vote :** Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Jean-Paul Grouillier, Samantha Khalizoff

**Procurations de :** Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Mylène Garcin à Robert Tchobdrenovitch, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Nathalie Lebouc à Alain Gourand, Josianne Maurin à Catherine Serra

**Absents et excusés :** Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Nicolas Salerno ;  
Monsieur Jacques Decuignières est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-032  
Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte  
de la commune de La Tour d'Aigues - 35 Rue Lafayette

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018, notamment son article 14 ;  
Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'Etablissement Foncier (EPF) PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur de village, la commune de La Tour d'Aigues sollicite COTELUB en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°426, d'une surface totale de 37 mètres carrés, sis 35 Rue Lafayette à La Tour d'Aigues.

Cette acquisition se fera par l'EPF PACA dans le cadre de la convention « multi sites ».

Le montant proposé par l'EPF PACA est de 110 000 euros en valeur libre.

Les délégués de la commune de La Tour d'Aigues ne participent ni au débat, ni au vote.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois

Il est proposé de donner l'accord de COTELUB à cette acquisition.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°426, sis 35 Rue Lafayette à La Tour d'Aigues, par l'EPF PACA, pour un montant de 110 000 euros en valeur libre ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de COTELUB sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°426, sis 35 Rue Lafayette à La Tour d'Aigues, par l'EPF PACA, pour un montant de 110 000 euros en valeur libre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

29 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jacques Decuignières  
Secrétaire de séance

